COMM'UNE INFO

www.saint-hilaire-lez-cambrai.fr

N°62 — FEVRIER 2022

L'AGENDA

(Sous réserve de la situation sanitaire)

15 Mars : Date limite du questionnaire Accueil Périscolaire

19 Mars 11h30 sur la place :
Commémoration 19 mars 1962

10 et 24 Avril : Elections Présidentielles

DANIELLE BASQUIN (ADJOINTE)

♦ BIBLIOTHEQUE

Un après-midi récréatif sera organisé à la Bibliothèque le **Mercredi 23 Février 2022 de 14h à 16h30**

Confection de masques pour le carnaval et goûter pour les enfants présents.

♦ RETRAITE

Après de nombreuses années au service de la commune, aux écoles, Martine SORRIAUX a pris sa retraite et a fêté dignement son départ.

♦ ECOLES ET COVID

Les écoles ont été très touchées par le Covid : 2 classes ont été fermées à l'Ecole Maternelle et à l'Ecole Primaire.

Nous espérons qu'après les vacances de Février, les écoles fonctionneront normalement.

♦ INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu **du 14 au 18 mars 2022.**

Prenez contact dès à présent avec Mme Bélot, Directrice pour obtenir un rendez-vous ou obtenir des renseignements au **03.27.79.08.04.**

L'école est joignable les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Votre enfant doit être né avant le 30 octobre 2020.

Vous devez préparer les documents suivants :

Livret de famille

Justificatif de domicile

Carnet de vaccinations

♦ PÈRE NOEL

Nous remercions les calèches de l'escaut qui chaque année emmène le Père-Noël jusqu'à l'école maternelle.

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers administrés,

Pour ce premier comm'une info de l'année, je vous adresse de nouveau tous mes vœux de santé et de bonheur, avec, je l'espère de tout cœur, la liberté retrouvée sans la peur du COVID. Je suis optimiste pour notre avenir et la prospérité de notre village, en témoigne l'ouverture récente de **deux nouveaux commerces**.

-**Un fleuriste** : « ATELIER AZRA » rue Henri Barbusse et je suis certain que vous serez enchanté de découvrir ses bouquets et compositions pour garnir vos tables.

-**Un salon de coiffure** : le « Bell'Hair » situé dans l'ancien magasin « PROXY » sur la place.

Une autre bonne nouvelle**, l'ouverture à la rentrée scolaire de septembre d'une classe supplémentaire** à l'école élémentaire avec la nomination d'un enseignant supplémentaire. Cela va permettre à nos enfants d'avoir, de nouveau, une classe et un professeur par niveau de classe, du CP au CM2.

Les travaux déjà annoncés vont reprendre et s'accélérer

Le SIDEC en partenariat avec ENEDIS réalise des opérations d'esthétique du réseau électrique rue de la liberté, rue de la nation et bientôt rue de l'église. Ces opérations consistent à remplacer certains poteaux vétustes, à les repositionner sur les trottoirs, à supprimer des traversées de rues et mettre un câble à la place des fils nus.

Le marché des travaux de la rue des écoles est lancé et le permis de construire pour la rénovation et la transformation du presbytère est déposé.

Enfin bonne nouvelle encore, le PLU avance. Le tribunal administratif de Lille a débouté Monsieur Quennesson de son recours pour faire annuler une délibération sur le projet d'aménagement et de développement durable de la commune (PADD). **Le conseil syndical du SIATUB qui a la compétence de l'URBANISME de notre village** a pu délibérer et transmettre l'ensemble du dossier du PLU à la sous-préfecture pour avis définitif auprès des personnes publiques associées au projet et le lancement de l'enquête publique. Vous serez informés régulièrement de la suite de ce dossier important pour notre village.

Malgré des rumeurs et polémiques inévitables lorsque l'on agit, nous assumons la trajectoire des travaux annoncés pour donner à notre village un nouvel essor pour notre jeunesse avec la future salle des sports, pour nos ainés (sans retirer le colis de Noël comme le demande l'opposition !!!), pour les écoles avec l'aménagement futur de l'espace ruelle Carnot.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire destiné aux souhaits des familles pour la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi qui pourrait débuter à la rentrée de septembre.

Les mesures imposées par la crise sanitaire ne nous ont pas permis de faire le centre de loisirs des vacances de février et nous le regrettons.

Notre village sera doté prochainement de distributeurs de sachets destinés à recevoir les crottes de chien. La propreté et l'hygiène du village sont notre priorité, je remercie la population d'y contribuer.

Je remercie et je félicite les adjoints et conseillers pour la confiance qu'ils me témoignent et leur engagement.

Bien respectueusement

Le Maire, Maurice DEFAUX

CAROLE MORELLE (ADJOINTE)

♦ LETTRE AU PÈRE NOEL

Voilà, les fêtes de fin d'année sont terminées. Une nouvelle année commence.

Le Père Noël cette année a reçu 21 lettres dans la boite aux lettres de la mairie.

Les lutins ont donc porté le dimanche 19 décembre les réponses aux enfants.

Le Père Noel avait joint avec sa lettre un jeu des 7 erreurs afin que les enfants puissent les rechercher.

♦ LE 19 MARS 1962

Le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à sept ans de guerre en Algérie.

Le cessez-le-feu du 19 mars est loin d'aboutir à un retour au calme immédiat. Les combats et les massacres se prolongent jusqu'au 3 juillet et redoublent même de violence.

LE FIGARO

ÉDITION DE 5 HEURES

LUNDI 19 MARS 1962

MIDI : CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

DEMAIN LE GÉNÉRAL DE GAULLE : " Qui sait si la lutte et le sacrifice des morts n'auront pas aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils sont faits pour marcher fraternellement ? "

• CET APRÈS-MIDI : Conseil des ministres à l'Élysée

• DEMAIN MATIN : Session extraordinaire du Parlement (message du président de la République, communication du gouvernement, débat)

• DIMANCHE 8 AVRIL : RÉFÉRENDUM

Accord conclu hier à 17 h. 40 à Évian

• DÉCLARATION GÉNÉRALE : " La coopération de la France et de l'Algérie répond aux intérêts des deux pays "

• BEN KHEDDA A TUNIS : " J'ordonne à toutes les troupes de l'A. L. N. d'arrêter les combats "

BEN BELLA ET SES COMPAGNONS REGAGNENT RABAT VIA GENÈVE

Pour commémorer cette date, Monsieur le Maire de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai vous invite au 60 ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Nous vous donnons rendez-vous **le Samedi 19 Mars sur la place à 11h30**, où un dépôt de gerbes sur la stèle des AFN est prévu puis un vin d'honneur offert à la salle du Parc.

Téléthon

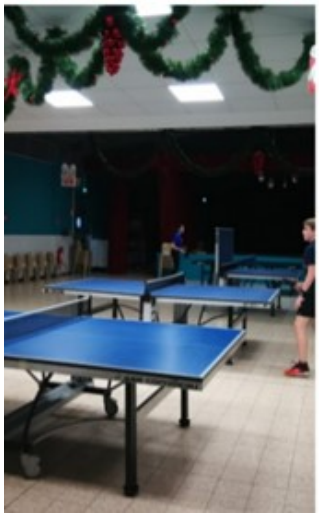

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

Nous remercions l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour le Téléthon, ce qui a permis une collecte de 2322 € .

- La boulangerie Guillaume et Audrey
- Les exposants du marché
- Les enfants présents
- Les familles qui ont commandé 90 petits déjeuners et 81 éclairs
- Les associations participantes (APESH, Tennis de table, Club de foot, Fitness)
- Les associations qui ont soutenu l'action par leur don ou leur présence (Les Z'amis du square, le club informatique, le club tricot, le club des loisirs, l'Hilairienne, la société colombophiles, les Amis chasseurs et les Anciens AFN)
- Toutes les personnes qui ont effectué un don
- La Clé de Sol
- Le Maradon
- Les élus pour la tenue du chalet et le portage à domicile des petits déjeuners

♦ CONCOURS MAISONS ET VITRINES DECOREES/ILLUMINEES

Les jurys pour les concours des maisons et vitrines décorées et ou illuminées sont passés le vendredi 17 décembre et le lundi 27 décembre.

Nous remercions le jury pour les vitrines

Mme Lévèque Peggy
Mme Parent Cécile
Mme Schueller Chantal
Mme Lamerand Marie-Paule

Nous remercions le jury pour les maisons

Mme Coest Emilie
Mme Lippert Déborah
Mr Barbet Jérôme
Mme Oger Anne-Sophie
Mme Gérard Betty

Nous félicitons les 12 participants ayant égayé notre village.
Les récompenses ont été remises le
07 Février 2022

YOLANDE AUBLIN (CONSEILLERE DELEGUEE)

♦ EMPLOIS / FORMATIONS

- Plus de 400 offres dans un rayon de 10 km autour de SH (restauration, services à la personne, transport et logistique, automobile, bâtiment, santé, industrie….) Les offres sont à consulter sur vos sites préférés (pôle-Emploi.fr….).
- Des applications mobiles « mon espace », « mes offres », « ma formation » « emploi store » facilitent vos recherches. Elles sont à télécharger via Play Store ou Apple Store.
- Un site pour connaître toutes les formations disponibles dans le Cambrésis : www.labonneformation.pole-emploi.fr
- 1 jeune 1 solution : Un accompagnement personnalisé de 15 à 20 heures / semaine pendant 6 à 12 mois, une allocation de 500 €. Plus d'infos sur 1jeune1solution.gouv.fr ou auprès de la Mission Locale ou de Pôle-Emploi

♦ AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES (AREL)

Ce dispositif est en vigueur depuis le 1 janvier 2022, et il a pour objectif de participer au financement des travaux de rénovation énergétique des logements privés. Pour plus d'informations cliquer sur **guide-aides.hautsdefrance.fr**

♦ ATELIER « TRUCS ET ASTUCES »

Une publication est faite sur le Facebook Mairie :
St Hilaire – Mairie

Je vous invite à partager vos « trucs et astuces » directement sur le site ou via mon mail (yaublin@orange.fr)

♦ CABANE A LIVRES

Merci à toutes les personnes qui aident au rangement et qui déposent des livres. Merci à Florence qui dépose des livres donnés par la bibliothèque de Caudry.

♦ ATELIER COUTURE / TRICOT

Il reste des places disponibles, c'est gratuit. Me contacter au 0684456662
Mercredi 14h/17H : tricot — Jeudi 14H /17h : couture

Une layette a été offerte au premier bébé de l'année :
Mylène est née le 4 janvier. Nous lui souhaitons tout le bonheur du monde.

♦ BIBLIOTHEQUE

La page Facebook a été supprimée, une publication est faite sur le Facebook Mairie en collaboration avec Danielle et Véronique 1 à 2 fois par mois. Elle a pour objectif de vous informer sur les livres selon des thèmes spécifiques.
Le premier thème portait sur la cuisine, le second sur les livres pour enfants.
Un prochain thème sur les polars est en préparation.

BELL'HAIR

C'est un nouveau salon de coiffure qui a ouvert le 5 février, place Jean Jaurès (dans les locaux de l'ancienne supérette). C'est spacieux et joliment décoré. Le salon est ouvert de 9h12h et 14h18h30 tous les jours sauf le jeudi et le dimanche. Le sans rdv est possible dans la limite de la disponibilité. Il est conseillé de téléphoner avant au 03 27 74 52 15.

L'ATELIER AZRA

C'est une fleuriste qui vient d'ouvrir rue Henri Barbusse, elle propose des compositions, fleurs coupées pour tous les goûts et tous les budgets. Elle est installée dans l'ancienne grange aux porcelaines, ce cadre magnifique permet une mise en valeur de ses créations. Elle est ouverte du mardi au samedi de 10h à 19h et le dimanche matin de 9h30 à 13h.

MARIE PAULE LEMAIRE (ADJOINTE)

♦ ACCUEIL PERISCOLAIRE

Si vous êtes titulaire du BAFA et intéressé(e) par l'ALSH de juillet prochain, nous vous invitons à déposer rapidement votre candidature accompagnée d'un CV en mairie.

La Municipalité en collaboration avec ARIL étudie la possibilité de l'ouverture d'un accueil périscolaire le mercredi pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Nous vous invitons à consulter le questionnaire « votre avis est précieux… » ci-joint et à le retourner en mairie avant le 15 mars prochain.

♦ CANTINE A 1€

L'état soutient la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum.

Actuellement, aucune famille qui nous a fait connaitre son quotient familial ne répond à ces critères et ne peut donc bénéficier de cette aide.

Un questionnaire sera donc remis aux familles dont les enfants ne fréquentent pas la cantine pour connaitre quel est le montant de leur quotient familial.

♦ COLIS DES AINES

300 colis ont été déposés chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Comme l'an dernier, les membres du CCAS ont préparé ce traditionnel colis de Noël.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette distribution.

DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier à partir du 1er novembre 2018.

http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
https://www.plateforme-esa.fr

LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister.
  Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires....).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

♦ JOURNEE NATIONALE DE L'AUDITION

Une grande campagne nationale de dépistage auditif est organisée en France du 07 au 11 Mars 2022.

Un dépistage auditif gratuit sera effectué le 08 Mars 2022 à partir de 14h, salle des Associations.

Inscription en Mairie avant le 1er Mars 2022.

LA VIE ASSOCIATIVE

♦ FITNESS HILAIRIEN

Une marche pour le Téléthon 2021

Vous étiez une trentaine de personnes à braver le mauvais temps et à marcher pour vous mobiliser pour le téléthon 2021. 116 euros ont été récoltés et reversés au téléthon

La présidente de l'association fitness Hilairien mixte remercie l'ensemble des participants.
L'association vous donne rendez-vous l'année prochaine.

♦ DEJECTIONS CANINES

Des distributeurs de sacs à déjections canines sur poteau ont été commandés début Janvier.

Dès leur réception, ils seront installés dans la commune.

Nous vous rappelons :

- qu'une déjection canine ramassée et jetée dans une poubelle, c'est la propreté de votre commune

- et qu'une déjection canine non ramassée, c'est 135€ d'amende.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE CIVISME

LE MOT DE L'OPPOSITION

(Le texte est publié sans retouche et les propos ci-dessous n'engagent que leurs auteurs)

Madame, Monsieur,
Vous êtes toujours très nombreux à nous interpeller sur la prolifération des rats dans notre village. Certains d'entre vous nous invitant à constater leurs prises à leur domicile, d'autres nous envoyant des messages et/ou des photos.
Nous sommes choqués de la réponse récente de Mr le Maire : « les habitants concernés peuvent recourir au service du dératiseur, un tarif préférentiel pouvant être proposé ». **Nous demandons fermement à la municipalité d'intervenir sur ce sujet sanitaire et urgent et de reprendre la distribution de raticide**. Enfin, les rues et trottoirs mériteraient un sacré coup de nettoyage, nous y constatons : déjections canines, masques usagés, vieux papiers....
Le projet Immobilier de la Commune, consistant en la création de 2 lotissements sur une surface de 2.5 hectares, a fait l'objet d'un nouveau vote du conseil municipal. **Les décisions prises nous semblant contraire aux intérêts de la commune et au vôtre** car privilégiant des intérêts individuels, nous étudions tous les recours permettant la défense de vos intérêts. Nous vous tiendrons informé de ce dossier et vous assurons de notre totale transparence.

Restant à votre écoute et à votre disposition, vous pouvez nous joindre au 06 72 80 27 67
Prenez soin de vous : Gérard – Christelle – Marie et Guillaume.

♦ ELECTION — LISTES ELECTORALES

Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

♦ PROCURATIONS DE VOTE : CE QUI CHANGE EN 2022

Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. **Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.**

COMMENT FAIRE LA PROCURATION ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

En ligne, avec le téléservice MaProcuration . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « *Maprocuration* ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.

Avec le formulaire disponible sur internet . Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Source : service-public.fr

POLICE MUNICIPALE

Au cours des différentes patrouilles, plusieurs choses ont été constatées :

Les déjections canines sont de plus en plus présentes dans les rues de la commune. Pour rappel, une déjection non ramassée, c'est une amende de 135€ - En promenant votre animal, vous devez avoir de « quoi ramasser » une éventuelle déjection, dans le cas contraire, c'est une amende à 35€. A compter de ce jour, des contrôles auront lieu.

Rue Jules Ferry, des habitants nettoient leur poubelle sur la voie publique et laissent les déchets dans les caniveaux.

Rue du 8 Mai, des véhicules sont stationnés sur les espaces herbeux. De nombreux rappels ont déjà été effectués. Dorénavant, ils seront verbalisés. (35€)

Rue du Général de Gaulle, malgré plusieurs rappels, des habitants laissent leurs poubelles sur la voie publique plusieurs jours après le ramassage. Si la situation perdure, ils seront verbalisés.

Bulletin d'informations municipales. **Directeur de publication :** M.Maurice DEFAUX. **Photos, Conception, Rédaction, Impression :** Service Communication de la Commune. **Ne pas jeter sur la voie publique**

Société de Chasse
LES AMIS CHASSEURS
De
St-Hilaire-lez-Cambrai

En raison du contexte sanitaire particulier
« Les amis chasseurs »
regrettent de ne pouvoir vous accueillir pour leur repas annuel
mais vous proposent de commander et d'emporter votre repas

LE SAMEDI 12 MARS 2022

REPAS ETOUFFETTE « A EMPORTER »

MENU ADULTE : 12 Euros

FILETS DE HARENG FUMES
ou ASSIETTE DE CHARCUTERIE
POMMES DE TERRE AU FOUR
ET FROMAGE BLANC
DESSERT

MENU ENFANT : 6 Euros

POMMES DE TERRE AU FOUR
CHARCUTERIE
DESSERT

BOISSONS NON COMPRISES

Vous êtes cordialement invités, vous, votre famille et vos amis
à répondre rapidement à notre invitation.

Les menus seront à retirer au foyer rural entre 18h et 21h

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : JEUDI 3 MARS 2022

Les réservations sont à réaliser auprès de :
Marcel LEDIEU, 3 rue du 6ème Cuirassier (03.27.37.10.27)
Jean-Jacques et Régine HERLEM (06.22.31.53.98 / 06.17.55.44.57)
Guillaume DEFAUX, 50 rue Paul Vaillant Couturier (06.38.35.06.72)
Michel BELLINI, 9 rue du 6ème Cuirassiers (06.88.20.50.04)
Guy JACQUEMIN, 28 rue du 8 Mai 1945 (06.76.26.05.28)
et des membres de l'association…

A DETACHER
SI BESOIN

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
COMMUNE
DE
SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI
TEL. : 03 27 37 14 12
FAX. : 03 27 37 19 58

VOTRE AVIS EST PRECIEUX…

La municipalité de SAINT-HILAIRE LEZ CAMBRAI, en collaboration avec l'association ARIL, organise un sondage sur une éventuelle ouverture d'un accueil périscolaire le mercredi pour les enfants âgés de 3 à 11 ans habitant la commune.

Cet accueil ne sera pas une simple garderie, les animateurs proposeront des activités manuelles ludiques mais aussi éducatives pour vos enfants.

Pour répondre, veuillez compléter le tableau ci-dessous et cocher la(les) case(s) correspondante(s)

FAMILLE :……	
NOM ET PRENOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE

Etes-vous intéressés par l'ouverture d'un périscolaire le mercredi ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, dites-nous vos besoins éventuels le mercredi :

☐ Le matin de 9H à 12H ☐ L'après-midi de14H à 17H

☐ La journée (9H à 12H/14H à 17H)

Etes-vous intéressés par l'ouverture d'une garderie avant et après l'accueil du mercredi ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, quels sont vos besoins pour la garderie du matin et du soir ?

☐ 7H/7H30 ☐ 7H30/8H ☐ 8H/8H30 ☐ 8H30/9H

☐ 17H/17H30 ☐ 17H30/18H ☐ 18H/18H30

Etes-vous intéressés par l'ouverture d'une cantine le mercredi midi de 12H à 14H ?

☐ OUI ☐ NON

Comment vous envisagez la fréquentation de votre enfant le mercredi ?

☐ Un mercredi/mois ☐ Deux mercredis/mois

☐ Trois mercredis/mois ☐ Tous les mercredis

Si vous n'êtes pas intéressés par l'ouverture d'un périscolaire le mercredi, pouvez-vous nous expliquer pourquoi en quelques mots ?

.....

.....

.....

.....

Questions éventuelles ?

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à répondre à ce sondage.

Le sondage dument complété est à déposer en mairie au plus tard le **15 mars 2022**

13 avenue de Dunkerque
59400 Cambrai
06 48 22 71 58
arilperiscolaires@arilcambresis.com
Suivez-nous sur
www.arilcambresis.com

Aril Périscolaires - Association Loi 1901 - SIRET : 79258038300018 - TVA non applicable, art. 293 B du Code général des impôts
Membre d'Aril Union : 13 avenue de Dunkerque - 59400 Cambrai

RESERVATION AVANT LE 2 AVRIL (dernier délai)
AU 06/79/65/45/95
Pour les enfants non scolarisés dans l'une des écoles de la commune

I.P.N.S Ne pas jeter sur la voie publique